

# RÉSEAU BELGE (I.A.R.U.)

## REUNION GENERALE EXTRA-ORDINAIRE DU DIMANCHE 27 JUIN 1926

Afin de consulter l'opinion de la majorité de ses membres émetteurs sur les termes et l'opportunité d'une réponse à l'ultimatum des P.T.T., le R.B. réunissait dimanche dernier ses cadres en une assemblée extraordinaire.

Au courant cependant de la capacité de travail et des résultats merveilleux obtenus en peu de temps par les amateurs émetteurs belges, l'« Administration » des Télégraphes n'est parvenue jusqu'ici qu'à gêner et menacer de ses lourdes pattes nos jeunes et audacieux expérimentateurs.

Malgré la bonne volonté sincère de plusieurs de ses grands chefs, les nombreux échanges de vues réciproques, le projet de réglementation, mis finalement sur pattes, est boycotté en haut lieu, nous ne savons par quel intérêt, et enfoui dans les poussiéreux dossiers de la rue de Berlaimont.

Il est bon cependant de rappeler au grand public les records de distance en faible puissance obtenus par nos émetteurs.

Bien avant que d'aucuns songèrent même à réaliser des communications bilatérales avec notre colonie, nos jeunes amis, suivant leurs camarades étrangers, entraient facilement en relation radiotélégraphique avec les antipodes.

Le Brésil, l'Australie, les U.S.A., l'Afrique du Sud, les Indes purent entendre et répondre aux ondes lancées par les as belges ; et si notre Congo ne fut pas Q.S.O., c'est qu'à cette époque, nul ne parlait encore, et pour cause, d'amateurs congolais.

L'Internationale des amateurs existe et a nom : I.A.R.U. ; elle groupe en ce moment 34 pays. Le R.B. en est l'expression belge.

Quelques détails d'administration intérieure rapidement discutés, le président M. R. Deloor fit part de l'obligation dans laquelle il se trouvait de donner sa démission. Attaché depuis peu aux services des ondes courtes de la S.B.R., firme commerciale, et spécialement aux liaisons Belgique-Congo, il ne peut, d'après les statuts de l'I.A.R.U., conserver la direction du R.B.

Sur sa proposition, la présidence est passée à l'un de nos vieux amateurs, M. de Neck, lequel accepte et, après un vif éloge de notre plus grand as, aborde la discussion du point principal de l'ordre du jour.

Peu d'opposition, plusieurs

points de vue intéressants sur la politique des P.T.T. et le texte de la réponse est décidé.

Se soumettant de bonne grâce à la législation proposée de commun accord et d'ailleurs conforme à la décision de l'assemblée internationale de Paris (I.A.R.U.), les amateurs émetteurs belges en demandent simplement aux P.T.T. la mise en vigueur légale dans le plus bref délai possible.